

États financiers intermédiaires non audités

Pour la période close le 30 juin 2025

Fonds du marché monétaire Tangerine

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
Portefeuille FNB équilibré Tangerine	2
Portefeuille FNB croissance équilibrée Tangerine	6
Portefeuille FNB croissance d'actions Tangerine	10
Portefeuille FNB revenu équilibré Tangerine	14
Portefeuille ISR revenu équilibré Tangerine	18
Portefeuille ISR équilibré Tangerine	22
Portefeuille ISR croissance équilibrée Tangerine	26
Portefeuille ISR croissance d'actions Tangerine	30
Notes annexes	34

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints des Fonds (indiqués à la note annexe 1) ont été dressés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de fiduciaire (le « fiduciaire ») des Fonds. Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds.

Le gestionnaire maintient des processus appropriés afin de s'assurer que sont produites des informations financières exactes, pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les *International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») et comprennent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note annexe 2 des états financiers.

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. a délégué la surveillance du processus de présentation de l'information financière au comité des finances du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. (le « comité des finances »). Il incombe au comité des finances d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds de chacun des Fonds et de recommander leur approbation au conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C. ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur indépendant des Fonds, nommé par le fiduciaire des Fonds. L'auditeur des Fonds n'a pas examiné ces états financiers. En vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, si un auditeur externe n'a pas effectué l'examen des états financiers du Fonds, ceux-ci doivent être accompagnés d'un avis en faisant état.



NEAL KERR
PRÉSIDENT
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.



GREGORY JOSEPH
CHEF DES FINANCES
GESTION D'ACTIFS 1832 S.E.C.

Le 18 août 2025

Fonds du marché monétaire Tangerine (non audité)

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)



États de la situation financière

Aux

	30 juin 2025	31 décembre 2024
Actif		
Placements (notes 2c et 2i)	46 590 979 \$	24 014 546 \$
Trésorerie (note 2m)	27 253 947	2 117 933
Souscriptions à recevoir	390 542	387 534
Montant à recevoir pour la vente de titres	—	14 000
Revenu de placement à recevoir	110 388	85 500
Total de l'actif	74 345 856	26 619 513
Passif		
Montant à payer pour l'achat de titres	—	79 440
Rachats à payer	389 242	130 480
Distributions à verser	14 127	—
Charges à payer	43 409	15 406
Total du passif courant	446 778	225 326
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	73 899 078 \$	26 394 187 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	7 389 908	2 639 419
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 2e)	10,00 \$	10,00 \$

États du résultat global

Pour les semestres clos les

	30 juin 2025	30 juin 2024
Revenus		
Distributions de revenus provenant des fonds sous-jacents	501 936 \$	124 088 \$
Intérêts à distribuer (note 2j)	372 203	29 576
Total des revenus	874 139	153 664
Charges		
Frais de gestion (note 10a)	135 912	14 304
Frais d'administration (note 10a)	40 774	4 291
Autres charges, y compris les impôts indirects (note 10a)	19 872	2 417
Frais du comité d'examen indépendant (note 10a)	533	329
Total des charges	197 091	21 341
Moins : Charges réduites et absorbées (note 10a)	—	(211)
Charges, montant net	197 091	21 130
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	677 048 \$	132 534 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part (note 2l)	0,12 \$	0,22 \$

Fonds du marché monétaire Tangerine (non audité)

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les semestres clos les

	30 juin 2025	30 juin 2024
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	26 394 187 \$	— \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	677 048	132 534
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
Revenu net de placement	(677 048)	(132 431)
Total des distributions aux porteurs de parts rachetables	(677 048)	(132 431)
Transactions sur parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	79 050 143	15 870 087
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	662 942	132 431
Rachat de parts rachetables	(32 208 194)	(3 765 901)
Augmentation nette liée aux transactions sur parts rachetables	47 504 891	12 236 617
Augmentation nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	47 504 891	12 236 720
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	73 899 078 \$	12 236 720 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les

	30 juin 2025	30 juin 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	677 048 \$	132 534 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	(141 333)	—
Produit de la vente et de l'échéance des placements*	56 786 198	13 658 000
Achats de placements*	(79 286 738)	(24 927 089)
Variation nette de l'actif et du passif sans effet sur la trésorerie	3 115	(39 688)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(21 961 710)	(11 176 243)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit en trésorerie de l'émission de parts rachetables*	79 047 135	15 822 903
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	21	—
Montant payé au rachat de parts rachetables*	(31 949 432)	(3 738 702)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	47 097 724	12 084 201
Augmentation nette de la trésorerie au cours de la période	25 136 014	907 958
Trésorerie, à l'ouverture de la période	2 117 933	—
Trésorerie, à la clôture de la période	27 253 947 \$	907 958 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	267 875 \$	26 005 \$
Revenus reçus des fonds sous-jacents, déduction faite des retenues d'impôt	581 376 \$	77 541 \$

* Hors opérations en nature et autres opérations sans effet sur la trésorerie, le cas échéant.

Fonds du marché monétaire Tangerine (non audité)

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)



Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
----------------------	-------	-----------------	-------------------

TITRES À REVENU FIXE (19,3 % de l'actif net)

Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien (10,3 % de l'actif net)

1 070 000	Province de la Colombie-Britannique, Billet, 0,01 %, 14 août 2025	1 066 592	1 066 592
2 900 000	Province du Manitoba, Bon du Trésor, 1,00 %, 30 juill. 2025	2 893 905	2 893 905
1 100 000	Province du Nouveau-Brunswick, Bon du Trésor, 1,00 %, 7 août 2025	1 097 041	1 097 041
2 600 000	Province de la Saskatchewan, Obligation à coupon zéro, 0,01 %, 14 août 2025	2 591 649	2 591 649
		7 649 187	7 649 187

Obligations de sociétés (9,0 % de l'actif net)

631 000	Banque de Montréal, 3,06 %, 18 sept. 2025	631 000	631 000
545 000	Banque de Montréal, 4,61 %, 10 sept. 2025	545 949	545 949
709 000	BMW Canada Inc., 4,86 %, 6 avr. 2026	718 579	718 579
890 000	Mercedes-Benz Finance Canada Inc., 5,20 %, 4 déc. 2025	895 832	895 832
574 000	Banque Nationale, 2,88 %, 24 juill. 2025	574 000	574 000
700 000	Banque Royale du Canada, 1,78 %, 20 mai 2026	694 360	694 360
1 665 000	Banque Royale du Canada, 3,37 %, 29 sept. 2025	1 663 650	1 663 650
488 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,73 %, 25 août 2025	487 433	487 433
402 000	Toyota Credit Canada Inc., 4,45 %, 26 janv. 2026	405 047	405 047
		6 615 850	6 615 850
	Total des titres à revenu fixe (19,3 % de l'actif net)	14 265 037	14 265 037

INSTRUMENTS À COURT TERME (43,7 % de l'actif net)

Acceptations bancaires (7,4 % de l'actif net)

1 600 000	Banque de Montréal, 2,68 %, 9 sept. 2025	1 591 710	1 591 710
400 000	Banque de Montréal, 2,72 %, 10 sept. 2025	397 867	397 867
172 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,08 %, 2 janv. 2026	169 346	169 346
2 200 000	La Banque Toronto-Dominion, 2,70 %, 18 sept. 2025	2 187 039	2 187 039
1 148 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,15 %, 17 déc. 2025	1 131 415	1 131 415
		5 477 377	5 477 377

Billets de dépôt au porteur (4,4 % de l'actif net)

700 000	Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,71 %, 10 sept. 2025	696 278	696 278
109 000	Banque Manuvie du Canada, 2,56 %, 9 oct. 2025	108 233	108 233
700 000	Banque Manuvie du Canada, 2,82 %, 22 mai 2026	682 775	682 775

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
947 000	Banque Manuvie du Canada, 3,09 %, 6 janv. 2026	932 023	932 023
172 000	Banque Manuvie du Canada, 3,36 %, 1 ^{er} oct. 2025	170 538	170 538
746 000	Banque Nationale du Canada, 2,65 %, 3 févr. 2026	734 380	734 380
		3 324 227	3 324 227

Papier commercial (26,5 % de l'actif net)

804 000	Honda Canada Finance Inc., 2,87 %, 5 août 2025	801 733	801 733
500 000	Honda Canada Finance Inc., 2,93 %, 19 sept. 2025	496 770	496 770
230 000	Honda Canada Finance Inc., 2,98 %, 9 févr. 2026	225 873	225 873
287 000	Honda Canada Finance Inc., 3,19 %, 20 janv. 2026	281 966	281 966
832 000	Lower Mattagami Energy LP, 2,45 %, 9 juill. 2025	831 498	831 498
1 100 000	North West Redwater Partnership, 2,59 %, 9 juill. 2025	1 099 298	1 099 298
600 000	North West Redwater Partnership, 2,75 %, 15 juill. 2025	599 322	599 322
1 177 000	Ontario Teachers' Finance Trust, 2,72 %, 6 août 2025	1 173 760	1 173 760
1 464 000	Safe Trust 96S1, 2,78 %, 22 avr. 2026	1 431 770	1 431 770
800 000	Safe Trust 96S1, 2,81 %, 15 sept. 2025	795 285	795 285
500 000	Safe Trust 96S1, 2,82 %, 29 sept. 2025	496 510	496 510
201 000	Safe Trust 96S1, 2,82 %, 5 nov. 2025	199 035	199 035
431 000	Safe Trust 96S1, 2,98 %, 8 août 2025	429 630	429 630
1 800 000	Sound Trust, 2,81 %, 15 sept. 2025	1 789 391	1 789 391
200 000	Sound Trust, 2,81 %, 17 sept. 2025	198 791	198 791
1 205 000	Sound Trust, 2,98 %, 8 août 2025	1 201 171	1 201 171
57 000	Sound Trust, 3,27 %, 19 déc. 2025	56 134	56 134
57 000	Sound Trust, 3,62 %, 9 oct. 2025	56 434	56 434
574 000	Stable Trust, 2,80 %, 24 avr. 2026	561 188	561 188
900 000	Stable Trust, 2,81 %, 15 sept. 2025	894 695	894 695
800 000	Stable Trust, 2,81 %, 23 sept. 2025	794 794	794 794
1 119 000	Stable Trust, 2,82 %, 5 nov. 2025	1 108 060	1 108 060
488 000	Stable Trust, 2,78 %, 22 avr. 2026	477 257	477 257
297 000	Sure Trust, 2,80 %, 24 avr. 2026	290 371	290 371
1 600 000	Sure Trust, 2,81 %, 15 sept. 2025	1 590 570	1 590 570
800 000	Sure Trust, 2,82 %, 29 sept. 2025	794 416	794 416
172 000	Sure Trust, 3,27 %, 19 déc. 2025	169 388	169 388
718 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,72 %, 5 janv. 2026	708 024	708 024
		19 553 134	19 553 134

Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien (5,4 % de l'actif net)

287 000	Province d'Alberta, 2,94 %, 23 janv. 2026	282 295	282 295
1 900 000	Province de la Colombie-Britannique, 2,60 %, 8 août 2025	1 894 739	1 894 739

Fonds du marché monétaire Tangerine (non audité)

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2025

Valeur nominale (\$)	Titre	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
1 800 000	Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 2,64 %, 14 août 2025	1 794 170	1 794 170
		3 971 204	3 971 204
Instruments à court terme (43,7 % de l'actif net)		32 325 942	32 325 942
Total des placements (63,0 % de l'actif net)		46 590 979	46 590 979
Autres actifs, moins les passifs courants (37,0 % de l'actif net)			27 308 099
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (« actif net ») (100,0 % de l'actif net)			73 899 078

Notes annexes

1. Structure du Fonds

Le Fonds du marché monétaire Tangerine (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable établie sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds est régi par une déclaration de fiducie cadre datée du 19 novembre 2008, dans sa version modifiée et mise à jour en date du 10 novembre 2020.

Le Fonds est domicilié au Canada et son bureau d'affaires principal est situé au 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Le Fonds cherche à gagner un revenu d'intérêts et à préserver le capital et la liquidité en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions, qui arrivent généralement à échéance dans au plus un an. Le Fonds a été créé par le gestionnaire le 10 janvier 2024 avec un capital de départ et est entré en activité le 26 janvier 2024.

Le Fonds investit principalement dans de la trésorerie, des instruments du marché monétaire ou des fonds du marché monétaire, qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe à court terme de grande qualité émis par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux du Canada, des banques à charte canadiennes, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions, qui arrivent généralement à échéance dans au plus un an.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») offre des services de gestion aux Fonds. Fonds d'investissement Tangerine Limitée est le placeur principal du Fonds. Tangerine Limitée est une filiale en propriété exclusive de la Banque Tangerine. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. et Banque Tangerine sont des filiales en propriété exclusive de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Les états de la situation financière du Fonds présente l'information financière au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur le semestre clos les 30 juin 2025 et sur la période allant de la date de début des activités au 30 juin 2024. L'inventaire du portefeuille du Fonds est arrêté au 30 juin 2025. Le gestionnaire a autorisé la publication des états financiers le 18 août 2025.

Classification de l'information : Accès limité

2. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

a) Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, notamment l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers, qui ont été évalués à la juste valeur.

b) Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds sont le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds exerce ses activités.

- Les actifs et passifs financiers libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière.
- Les achats et les ventes de titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »), les revenus de placement et les charges libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date respective de ces transactions.
- Les gains (pertes) de change réalisés sur les placements classés à la JVRN sont présentés dans l'état du résultat global au poste « Gain net réalisé sur les placements ».
- Les gains (pertes) de change latents sur les placements comptabilisés à la JVRN sont inclus dans l'état du résultat global au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements ».
- Les gains (pertes) de change réalisés et latents sur les actifs qui ne sont pas des placements, les passifs et le revenu de placement libellés en devises sont respectivement inscrits à l'état du résultat global aux postes « Gain de change net réalisé » et « Variation de la plus-value (moins-value) latente des opérations de change ».

c) Classement et comptabilisation des instruments financiers

Le Fonds comptabilise un actif ou un passif financier uniquement lorsqu'il devient partie aux dispositions

Notes annexes

contractuelles de l'instrument. La méthode comptable appliquée par le Fonds en ce qui concerne les instruments dérivés est décrite à la note 2f.

Le classement initial d'un instrument financier dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers ainsi que du modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers. Le classement n'est pas modifié par la suite, sauf dans des cas très particuliers.

Tous les instruments financiers, y compris les achats et les ventes d'actifs financiers, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en date de la transaction, c.-à-d. la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou à vendre l'actif. L'évaluation ultérieure de tous les instruments financiers dépend du classement initial.

Les placements et les instruments financiers dérivés sont des actifs gérés dont les rendements sont évalués en fonction de la juste valeur; ils ne sont pas détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ni dans le double objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. L'évaluation de la performance de ces actifs par le Fonds et les décisions de placement du Fonds sont essentiellement fondées sur la juste valeur. Par conséquent, tous les placements et les instruments dérivés du Fonds sont classés à la JVRN. Les actifs financiers classés à la JVRN sont ensuite évalués à la juste valeur. Le coût des placements classés à la JVRN représente le montant payé pour chaque titre, à l'exception des coûts de transactions, et est déterminé en fonction du coût moyen.

Les revenus provenant des instruments financiers à la JVRN sont inscrits directement dans les états du résultat global aux postes « Dividendes », « Intérêts à distribuer », « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » et « Gain net réalisé sur les placements ».

L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est évaluée au montant du rachat. Les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui correspond approximativement à la juste valeur du fait de leur nature à court terme. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif.

d) Décomptabilisation des instruments financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés à ces actifs ont

expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de ces actifs. Si le Fonds ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il décomptabilise l'actif financier lorsqu'il n'en a plus le contrôle.

Dans le cas des transferts pour lesquels le contrôle de l'actif est conservé, le Fonds continue de comptabiliser l'actif dans la mesure de son niveau d'implication continue. La mesure de l'implication continue est la mesure dans laquelle il est exposé aux variations de la valeur de l'actif.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont satisfaites, annulées ou expirées.

e) Parts rachetables

Les parts du Fonds comportent une obligation contractuelle pour le Fonds de les racheter en contrepartie de trésorerie ou d'un autre actif financier et ainsi ne satisfont pas aux critères des Normes IFRS de comptabilité pour le classement en capitaux propres. Les parts rachetables des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer tout revenu net et tout gain en capital net réalisé chaque année en décembre en trésorerie (à la demande du porteur de parts). Elles répondent par conséquent aux critères de classement dans les passifs financiers. Les parts rachetables sont rachetables au gré des porteurs de parts et sont classées comme des passifs financiers. Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts en tout temps contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de l'actif net du Fonds. Les parts rachetables sont comptabilisées au montant du rachat qui serait payable au porteur qui en demanderait le rachat à la date de clôture des états de la situation financière.

Le montant du rachat (l'« actif net ») est la différence nette entre l'actif total et le passif total du Fonds concerné, calculée selon les Normes IFRS de comptabilité.

En vertu du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, le Fonds est tenu de calculer quotidiennement sa valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats, à la juste valeur de ses actifs et passifs. La valeur liquidative par part du Fonds à la date d'émission ou de rachat est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts du

Notes annexes

Fonds en circulation. La valeur liquidative par part est calculée à la clôture de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

Le calcul de la valeur liquidative et celui de l'actif net sont tous deux fondés sur le cours de clôture ou sur le dernier cours des placements. Ainsi, il n'y a aucune différence entre la valeur liquidative et l'actif net aux dates des états de la situation financière.

f) Opérations sur instruments dérivés

Les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières permettent au Fonds d'avoir recours à des instruments dérivés afin d'atteindre les objectifs de placement énoncés dans son prospectus simplifié. Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat est conclu et sont ensuite évalués à la juste valeur. Les instruments dérivés sont évalués quotidiennement en utilisant les sources d'information habituelles des bourses pour les instruments dérivés cotés en bourse et les renseignements fournis par les courtiers pour les instruments dérivés négociés de gré à gré. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif lorsque leur juste valeur est positive et en tant que passif lorsque leur juste valeur est négative, et sont inscrits à l'état de la situation financière.

g) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts marginaux attribuables directement à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un titre. Ils comprennent les frais et commissions versés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs mobilières, ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transactions liés à l'achat et à la vente de placements classés à la JVRN sont passés en charges au poste « Coûts de transactions » de l'état du résultat global.

h) Compensation d'instruments financiers

Le Fonds opère compensation des actifs et des passifs financiers et présente le montant net qui en résulte dans les états de la situation financière lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les revenus et les charges liés aux gains et aux pertes attribuables à un groupe de transactions similaires, comme les gains et pertes découlant d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés à leur montant net seulement lorsque cela est permis aux termes des Normes IFRS de comptabilité.

i) Évaluation de la juste valeur et informations à fournir

Estimation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers à la date de clôture de la période est déterminée comme suit :

- La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif est calculée en fonction des cours de clôture du marché à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur.
- Les instruments financiers non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données du marché observables, selon ce qui est déterminé par le gestionnaire.
- Les obligations et les titres semblables sont évalués en fonction de leur cours de clôture obtenu auprès de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

Hiérarchie des justes valeurs

Les Normes IFRS de comptabilité exigent la présentation d'un classement des évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données d'entrée utilisées pour mesurer la juste valeur.

Le Fonds s'appuie sur la politique suivante en ce qui a trait à la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux :

Niveau 1 – Les justes valeurs sont fondées sur des cours non ajustés sur un marché actif pour des actifs identiques.

Niveau 2 – Les justes valeurs sont fondées sur des données, autres que les cours du marché, qui sont observables directement ou indirectement sur un marché actif.

Notes annexes

Niveau 3 – Les justes valeurs sont fondées sur des données non observables sur le marché.

Le Fonds comptabilise les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la fin de la période de présentation de l'information financière pendant laquelle le changement s'est produit.

j) Opérations et revenus de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de leur exécution. Le revenu de dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les intérêts à distribuer présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts reçus par le Fonds et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds amortit les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat d'instruments à court terme.

Les gains (pertes) réalisés à la vente de placements, ainsi que la plus-value (moins-value) latente des placements, sont calculés en fonction du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ni des escomptes sur les titres à revenu fixe.

k) Prêt de titres

Le Fonds est autorisé à prêter de temps à autre des titres qu'il détient afin de dégager un revenu supplémentaire. Il reçoit alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Le Fonds a le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations prévues dans le cadre de la transaction. La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture de chaque jour ouvrable, et toute garantie supplémentaire requise est remise au Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe du Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

l) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part

L'« augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités, par part » est présentée dans l'état du résultat global et correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

m) Trésorerie et découvert bancaire

La trésorerie est constituée des dépôts bancaires. Tout découvert est inclus dans le « Passif courant » en tant que « Découvert bancaire ».

n) Opération sans effet sur la trésorerie

Les opérations sans effet sur la trésorerie figurant dans les tableaux des flux de trésorerie comprennent les dividendes en actions issus de placements en titres de capitaux propres. Ces montants représentent des revenus hors trésorerie comptabilisés dans les états du résultat global.

o) Investissements dans des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité dans laquelle les droits de vote ou des droits similaires ne sont pas le principal facteur pour déterminer qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque tout droit de vote n'est lié qu'aux tâches administratives et que les activités pertinentes sont menées au moyen d'accords contractuels.

p) Normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

En avril 2024, l'International Accounting Standards (l'« IASB ») a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (l'« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, établit de nouvelles dispositions en matière de présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis dans l'état du résultat global, de nouvelles informations à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction et des exigences additionnelles en matière de regroupement et de ventilation d'informations. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise.

Notes annexes

Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

3. Estimations comptables

La préparation d'états financiers exige du gestionnaire des jugements, des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les utilisations les plus importantes de jugements, estimations et hypothèses sont le classement des instruments financiers détenus par le Fonds et la détermination de la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Entités d'investissement

Le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement, soit une entité qui obtient des capitaux de la part d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion de placements, qui s'engage à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements provenant de plus-values de capital ou de revenus de placement, ou les deux, et qui évalue la performance de ses placements sur la base de la juste valeur. Le Fonds ne consolide donc pas ses placements dans des filiales, le cas échéant, mais les évalue à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à la norme comptable susmentionnée.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le classement et l'évaluation de certains instruments financiers détenus par le Fonds exigent du gestionnaire qu'il exerce un jugement important afin de déterminer si le modèle économique du Fonds est de gérer ses actifs selon la juste valeur et de réaliser ces justes valeurs et, donc, s'il est possible de classer tous les instruments financiers comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des éléments clés pour lesquels le gestionnaire est tenu d'exercer un jugement complexe ou subjectif. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces

hypothèses découlant de l'évolution des conditions du marché pourrait avoir une incidence sur la juste valeur inscrite des instruments financiers.

4. Risques liés aux instruments financiers

En raison de ses activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers. Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuels effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds en ayant recours à des conseillers en valeurs expérimentés, en surveillant chaque jour la position du Fonds et l'actualité des marchés, en diversifiant le portefeuille selon les contraintes des objectifs de placement, et en utilisant des instruments dérivés afin de couvrir certains risques.

Les perturbations sur les marchés causées par les urgences sanitaires et les conflits géopolitiques à l'échelle mondiale ont eu des répercussions aux quatre coins du monde et l'incertitude règne quant à leurs effets à long terme. De telles perturbations pourraient avoir des conséquences défavorables sur les risques liés aux instruments financiers auxquels est exposé le Fonds.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2025, la majorité des instruments financiers du Fonds, y compris des titres à revenu fixe à court terme, portaient intérêt. Par conséquent, le Fonds était directement exposé à des risques importants attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'ampleur de cette exposition dépend de la sensibilité des titres à revenu fixe du Fonds aux taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, la majorité des instruments financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds était indirectement exposé au risque de taux d'intérêt du fait de son placement dans le Fonds sous-jacent.

Ci-dessous, un résumé de l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt selon le terme à courir du portefeuille du Fonds, déduction faite des positions vendeur, compte non tenu de la trésorerie et des découverts, selon le cas. Ci-après, un résumé de la quote-part du Fonds de l'exposition du fonds sous-jacent au risque de taux d'intérêt pour la période comparative.

Notes annexes

	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
30 juin 2025					
Titres à revenu fixe	14 265 036 \$	—	—	—	14 265 036 \$
Placements à court terme	32 325 943	—	—	—	32 325 943
	46 590 979 \$	—	—	—	46 590 979 \$

	0 à 1 an	1 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31 décembre 2024					
Instruments financiers portant intérêt	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$
	15 626 796 \$	—	—	—	15 626 796 \$

Au 30 juin 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, la courbe des taux évoluant en parallèle et toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté d'environ 370 041 \$ (240 145 \$ au 31 décembre 2024) ou 0,50 % (1,00 % au 31 décembre 2024) du total de l'actif net. La sensibilité du Fonds aux variations des taux d'intérêt a été estimée en fonction de la durée moyenne pondérée du portefeuille d'obligations. Dans les faits, le résultat réel de négociation des titres peut différer, et l'écart peut être important.

ii) Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés en une devise autre que le dollar canadien. Le Fonds est exposé au risque que la valeur en dollars canadiens des placements et de la trésorerie libellés en devises fluctue en raison de la variation des taux de change. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport aux autres monnaies, la valeur en dollars canadiens des placements étrangers et des devises augmente. À l'inverse, lorsqu'il s'apprécie, la valeur des placements étrangers et des devises diminue.

Au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024, les Fonds n'avaient aucun actif ni passif significatif libellé en devises et n'étaient donc pas directement exposés au risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent du fait des variations des prix du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs

propres à un titre ou à son émetteur ou par d'autres facteurs touchant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Tous les titres présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements du Fonds est assujéti au risque de variation des prix du marché en raison des incertitudes entourant les prix futurs des instruments.

Au 30 juin 2025, le Fonds n'avait pas d'exposition directe importante au risque de prix lié aux actions, aux fonds sous-jacents, aux instruments dérivés et aux produits de base. Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds n'avait pas d'exposition indirecte importante au risque de prix provenant de son fonds sous-jacent.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement qu'elle a conclu avec le Fonds.

Toutes les opérations effectuées par le Fonds visant des titres cotés sont réglées ou acquittées à la livraison par l'intermédiaire des courtiers approuvés. Le risque de défaut est jugé minime, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué lorsque les titres ont été reçus par le courtier. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations.

Au 30 juin 2025, le Fonds détenait ses propres titres à revenu fixe, y compris des instruments à court terme. Le Fonds était directement exposé au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité que les émetteurs de titres de créance manquent à leurs obligations, ce qui entraînerait une perte financière pour le Fonds.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds n'avait aucune exposition directe importante aux obligations, aux débetures, aux instruments du marché monétaire et aux actions privilégiées. Il était plutôt indirectement exposé au risque de crédit du fait de ses placements dans le fonds sous-jacent.

Ci-dessous, un résumé des notations des obligations, des débetures, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées détenus par le Fonds, s'il y a lieu.

Fonds du marché monétaire Tangerine (non audité)

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Notes annexes

	30 juin 2025	30 juin 2025
Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage du total des instruments notés (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA/A-1+	38,8	24,5
AA	7,7	4,9
A/A-1	45,9	29,0
BBB/A-2	3,9	2,4
Pas de notation	3,7	2,2
Total	100,0 %	63,0 %

	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage du total des instruments notés (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA/A-1+	38,4	25,0
AA	—	—
A/A-1	55,0	35,8
BBB/A-2	3,2	2,1
Pas de notation	3,4	2,2
Total	100,0 %	65,1 %

c) Risque de liquidité

Tous les passifs financiers du Fonds sont assortis d'une échéance maximale d'un an. En outre, le Fonds est tributaire des demandes quotidiennes de rachat de parts rachetables contre trésorerie. Par conséquent, conformément aux lois sur les valeurs mobilières, le Fonds investit au moins 90 % de son actif dans des titres négociés sur un marché actif qui peuvent être facilement vendus. En outre, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir une certaine liquidité.

Au 30 juin 2025, le Fonds avait une exposition directe au risque de liquidité en raison de ses placements dans des instruments à court terme et d'autres titres à revenu fixe. Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds était indirectement exposé au risque de liquidité en raison de ses placements dans des fonds sous-jacents.

d) Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un

emplacement géographique, une catégorie d'actifs, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Ci-dessous, un résumé du risque de concentration du Fonds selon la valeur comptable en pourcentage de l'actif net, d'après ses placements directs au 30 juin 2025.

Pour la période comparative close le 31 décembre 2024, le Fonds était indirectement exposé au risque de concentration en raison de ses placements dans des fonds sous-jacents.

	30 juin 2025
Obligation et débetures	19,3
Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien	10,3
Obligations de sociétés	9,0
Instruments du marché monétaire	43,7
Acceptations bancaires	7,4
Billets de dépôt au porteur	4,4
Papier commercial	26,5
Émis ou garantis par un gouvernement provincial canadien	5,4
Trésorerie (découvert bancaire)	36,9

	31 décembre 2024
Obligation et débetures	47,9
Obligations à court terme	47,9
Instruments du marché monétaire	17,2
Acceptations bancaires	2,7
Billets de dépôt au porteur	6,5
Papier commercial	8,0
Trésorerie (découvert bancaire)	34,4

5. Présentation de la juste valeur

Ci-dessous, un résumé du classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des justes valeurs.

30 juin 2025	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Titres à revenu fixe	—	14 265 037	—	14 265 037
Instruments à court terme	—	32 325 942	—	32 325 942
Total des placements	—	46 590 979	—	46 590 979

Notes annexes

31 décembre 2024	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Fonds sous-jacent	24 014 546	—	—	24 014 546
Total des placements	24 014 546	—	—	24 014 546

Transferts entre les niveaux

Au cours des périodes closes le 30 juin 2025 et le 31 décembre 2024, il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2.

6. Participation dans l'actif des fonds sous-jacents

Ci-dessous, un résumé du fonds sous-jacents détenu par le Fonds au 31 décembre 2024.

	31 décembre 2024	
	Valeur comptable du fonds sous-jacent (\$)	Pourcentage de la participation dans l'actif du fonds sous-jacent (%)
Fonds du marché monétaire Dynamique, série O	24 014 546	16,9

7. Impôt sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds communs de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). En conséquence, il n'est pas assujéti à l'impôt sur la tranche de son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés, qui est payée ou payable aux porteurs de parts. Ces revenus distribués sont donc imposables aux mains des porteurs de parts. La date de clôture de l'année d'imposition du Fonds est le 31 décembre 2024.

Les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs à des fins comptables et fiscales donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés. La principale différence temporaire concerne la juste valeur présentée des titres en portefeuille du Fonds et leur prix de base rajusté aux fins de l'impôt sur le revenu. Comme la politique de distribution du Fonds consiste à distribuer la totalité des gains en capital nets réalisés, le passif d'impôt différé sur les gains en capital latents et l'actif d'impôt différé sur les pertes en capital latentes ne seront pas réalisés par le Fonds et ne sont donc pas comptabilisés par ce dernier.

Au 31 décembre 2024, le Fonds ne disposait ni de pertes en capital nettes ni de pertes autres qu'en capital pouvant être portées en réduction d'un revenu imposable futur.

Le Fonds se voit imposer par certains pays des retenues d'impôt sur le revenu de placement. Ce revenu est enregistré sur une base brute et les retenues d'impôt connexes sont inscrites comme charge distincte de l'état du résultat global. Aux fins du Tableau des flux de trésorerie, les rentrées de fonds provenant du revenu de dividendes sont présentées nettes des retenues d'impôt, le cas échéant.

8. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de fiducie cessibles et rachetables d'une seule catégorie, dont chacune représente une participation indivise égale dans l'actif net du Fonds.

Le capital du Fonds est représenté par l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sans valeur nominale. Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et à une quote-part de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Chaque porteur de parts possède un vote par part détenue, selon ce qui est établi à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres pour le vote à une assemblée. Il n'y a aucun droit de vote rattaché à des fractions de parts. Le Fonds n'impose aucune restriction ni aucune exigence précise en matière de capital en ce qui concerne la souscription ou le rachat de parts.

Le nombre de parts émises, réinvesties, rachetées ou en circulation se présente comme suit :

Nombre de parts	30 juin 2025	30 juin 2024
Solde, à l'ouverture de la période	2 639 419	—
Parts émises	7 903 537	1 586 946
Parts réinvesties	66 294	13 233
Parts rachetées	(3 219 342)	(376 517)
Solde, à la clôture de la période	7 389 908	1 223 662

Les objectifs du Fonds sont de gérer le capital de manière à préserver sa capacité d'assurer la continuité d'exploitation, à conserver la capacité et la souplesse financières nécessaires pour atteindre ses objectifs stratégiques et à offrir aux porteurs de parts un rendement adéquat et proportionnel au niveau de risque tout en maximisant les distributions qui leur sont versées.

Étant donné que les revenus et les charges du Fonds sont raisonnablement prévisibles et stables et que le Fonds n'est assujéti à aucune exigence externe en matière de capital, le gestionnaire considère que les niveaux actuels

Notes annexes

des distributions, le capital et la structure du capital suffisent à maintenir les activités courantes. Le gestionnaire surveille activement la situation de trésorerie et la performance financière du Fonds pour s'assurer de respecter sa cible actuelle de distribution.

9. Accords de paiement indirects

Les activités de courtage sont confiées aux courtiers qui, d'après nos évaluations, offriront le meilleur résultat au Fonds. Le Fonds peut confier aux courtiers la responsabilité d'activités qui comprennent, en plus de l'exécution de transactions, des services de recherche en matière de placement qui peuvent être utilisés ou non par le gestionnaire pendant le processus de prise de décisions liées aux placements. Pour le semestre clos le 30 juin 2025 et de la date de début des activités au 30 juin 2024, aucune tranche des commissions de courtage ne se rapportait à des accords de paiement indirects.

10. Opérations entre parties liées

a) Frais de gestion, frais d'administration et autres frais

Le gestionnaire facture des frais pour ses services de gestion à un taux annuel de 0,50 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds. De plus, le Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration annuels fixes représentant 0,15 % de la valeur liquidative quotidienne du Fonds pour couvrir les frais de dépôt auprès des organismes de réglementation ainsi que d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation du Fonds, les droits de garde, les frais juridiques, les honoraires d'audit et les coûts associés à la préparation et à la distribution des rapports annuels et semestriels, des prospectus, des états financiers et de l'information destinée aux investisseurs. En outre, le Fonds prend directement en charge certaines charges d'exploitation, notamment les coûts et les frais relatifs au comité d'examen indépendant; les coûts liés aux exigences des gouvernements et des autorités en valeurs mobilières mises en place après le 1^{er} juillet 2007, les coûts d'emprunt ainsi que les taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS et la TVH). Le gestionnaire peut, à son gré, absorber une partie des charges du Fonds. Le montant absorbé, s'il y a lieu, est alors inscrit à l'état du résultat global au poste « Charges réduites ou absorbées ».

Lorsqu'un Fonds investit dans un FNB, certains frais et charges payables par ce FNB peuvent s'ajouter à ceux payables par le Fonds. Par contre, aucuns frais de gestion ni frais incitatifs ne sont payables par un Fonds si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais à payer par le fonds négocié en bourse pour les mêmes services. Un Fonds ne paie aucuns frais d'acquisition ou de rachat, à l'exception des commissions de courtage, lorsqu'il achète ou vend des titres d'un FNB géré par nous ou l'un de nos affiliés, ou si le paiement de ces frais est raisonnablement perçu comme une duplication des frais payés par les porteurs de parts du Fonds.

b) Achat et vente de titres

Le Fonds investit principalement dans des FNB créés et gérés par la Banque Scotia ou ses filiales. Voir l'inventaire du portefeuille pour de plus amples renseignements.

11. Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Aucun actif ou passif financier présenté dans les états de la situation financière du Fonds n'a fait l'objet d'une compensation. Par ailleurs, le Fonds n'investit pas dans des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'autres conventions semblables.

12. Prêt de titres

Les Fonds sont autorisés à prêter de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de dégager un revenu supplémentaire. Ils reçoivent alors une garantie sous forme de trésorerie ou d'instruments hors trésorerie admissibles, dont la juste valeur correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés au cours de la période. Les Fonds ont le droit de vendre la garantie hors trésorerie reçue si l'emprunteur ne respecte pas son obligation contractuelle. La juste valeur des titres prêtés est établie chaque jour à la fin de la séance, et toute garantie supplémentaire requise est remise aux Fonds le jour ouvrable suivant. La trésorerie donnée en garantie est investie en équivalents de trésorerie. Les titres prêtés continuent d'être inscrits à l'état de la situation financière au poste « Placements ». La garantie hors trésorerie donnée par l'emprunteur et l'obligation connexe des Fonds de rendre la garantie ne sont comptabilisées ni dans l'état de la situation financière ni dans l'inventaire du portefeuille.

Notes annexes

Le revenu tiré des opérations de prêt de titres est constaté au fil du temps et présenté au poste « Revenu de prêt de titres » de l'état du résultat global.

Il n'y avait aucun titre prêté ni aucune garantie correspondante détenue au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024.

